

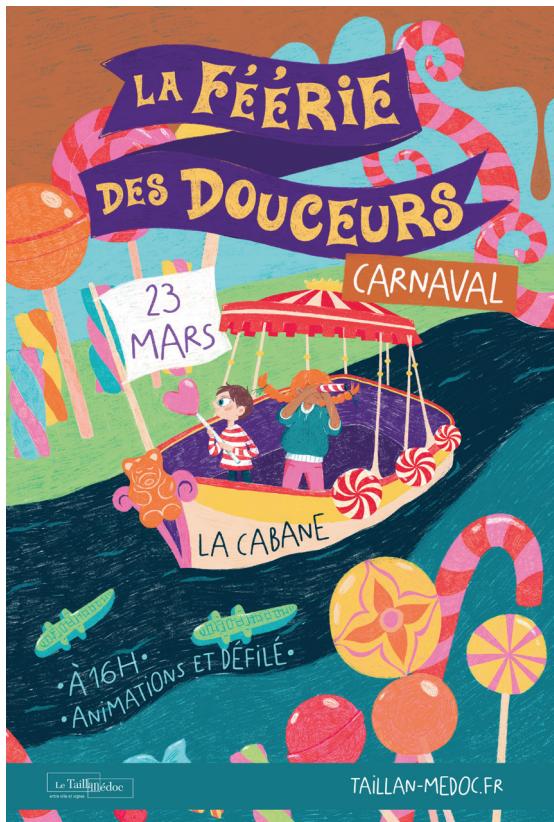


# INFORMATIONS RIVERAINS

## CARNAVAL



LE SAMEDI 23 MARS  
Dans les rues de la commune



En raison du défilé du Carnaval et selon l'arrêté municipal (n°27/2024), **quelques perturbations sont à prévoir sur le tracé de la parade :**

1. Les parkings de l'allée de Peydeblanc (devant la Cabane) et du cimetière seront interdits au stationnement de 15h jusqu'au départ du défilé à 16h30.
2. Le stationnement sur la chaussée sera interdit dans les rues suivantes, de 14h à 18h :
  - Parking et allée de Peydeblanc
  - Avenue de La Boétie jusqu'à la rue de Calavet
  - Rue de Calavet **à contre-sens de circulation** (et parking du Polca)
  - Chemin de Boutuges
  - Rue de Plein Soleil (stationnement interdit côté pair)
  - Avenue du Stade
3. Entre 16h et 18h, les rues mentionnées ci-dessus seront fermées à la circulation le temps du défilé.



Pour la sécurité de nos enfants et de leur famille,  
merci de respecter ces consignes de sécurité.

La circulation sera rétablie au fur et à mesure de l'état d'avancement de la parade.  
Retrouvez le plan des rues fermées à la circulation au verso de cette feuille.

+ de renseignements :  
Police Municipale au 06 83 88 07 81

[taillan-medoc.fr](http://taillan-medoc.fr)

Le Taillan Médoc  
entre ville et vignes

# Déambulation



— déambulation  
— barrières